



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Service des Sécurités
Bureau des Polices Administratives**

Le Mans, le 19 SEP. 2025

Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport notamment les articles R 331-18 à R 331-23, et A 331-16 et A 331-19,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2215-1, L 3221-4 et L 3221-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2024 modifié, portant homologation du circuit de vitesse Bugatti,

Considérant que le dossier, déposé le 15 juillet 2025 par M. Pierre FILLON, président de l'association sportive automobile ACO des 24 heures du Mans, déclarant l'épreuve des 24 heures camions sur le circuit « Bugatti » au Mans, du 20 au 21 septembre 2025, est complet,

Considérant que l'organisateur a souscrit une police d'assurance conforme à la réglementation en vigueur,

Considérant que l'organisateur a reçu le visa de la fédération française des sports automobiles pour la manifestation des 24 heures camions et les épreuves annexes,

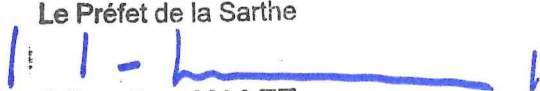
Délivre récépissé à :

Monsieur le président de l'association sportive automobile ACO des 24 heures du Mans pour organiser l'épreuve des 24 Heures Camions et les épreuves annexes sur le circuit « Bugatti » au Mans du 20 au 21 septembre 2025.

Les essais et les courses organisées dans le cadre des 24 Heures Camions se dérouleront suivant les horaires annexés au présent récépissé.

Le Préfet de la Sarthe,

Le Préfet de la Sarthe


Sébastien JALLET



PLAN DE SECOURS

24Heures Camion

20 au 21 Septembre 2025





SOMMAIRE

- **SECTEUR PISTE**

○ Sécurité Incendie et Commissaires	Page 2
○ Tableau Récapitulatif	Page 3
○ Organisation et moyens incendie	Page 4
○ Description Centre médical Piste	Page 5
○ Organisation et moyens secours piste	Page 6

- **Secteur Spectateurs**

○ Organisation et moyens incendie	Page 7
○ Description Centre médical Spectateur	Page 8
○ Organisation et moyens secours Spectateur	Page 9
○ Analyse population - RIS	Page 10
○ Situation exceptionnelle	Page 11
○ Tranquillité Publique	Page 12

- **DOCUMENT ANNEXE**

○ Plan Général	Page 13
○ Zones de compétences	Page 14

Directeur Sport et Infrastructure : Vincent BEAUMESNIL

Responsable des moyens de sécurité enceinte du circuit : Jacques LE MENE

Responsable moyens de sécurité piste : Stéphane DONNET

Médecin chef, responsable des moyens de secours à personne : Dr Fabien ROCATCHER

Adjoint médecin chef : Dr Julie LELIEVRE / Dr Adrien BASSAND

Circuit : BUGATTI

Fédération de référence : FFSA / FIA



SECTEUR PISTE

SECURITE INCENDIE et COMMISSAIRES

EQUIPES D'INTERVENTION IMMEDIATE :

Composées de deux commissaires "licenciés" formés pour la lutte contre les feux d'hydrocarbure. Ces équipes disposent d'extincteurs portatifs (poudre polyvalente et eau avec additif).

EQUIPES DE RENFORT IMMEDIAT

Composées de quatre commissaires spécialisés dans la lutte contre l'incendie disposant d'un véhicule "incendie", équipé de (2 systèmes actuellement sur le circuit) :



- * 1 réservoir poudre ABC / 50 kg
- * 1 réservoir eau AB / 50 L.

ou



- * 1 réserve d'eau 400 L.
- * 1 réserve d'émulseur 1% 20 L.

SECURITE INCENDIE STANDS ET PADDOCK

Pour prévenir les feux d'hydrocarbure, des extincteurs sont placés dans les 60 stands, chacun étant équipé de :

- * 2 extincteurs CO2 / 5kg.

La zone de panneautage (renfort) est équipée de :

- * 8 extincteurs Poudre ABC - 50 kg sur roues.

SURVEILLANCE VIDEO / RADIO

Un réseau de 19 caméras (équipées de zoom angulaire et de possibilité d'enregistrement) télécommandées depuis le PC de la Direction de Course permet à l'équipe de Direction de Course de suivre le déroulement des épreuves :

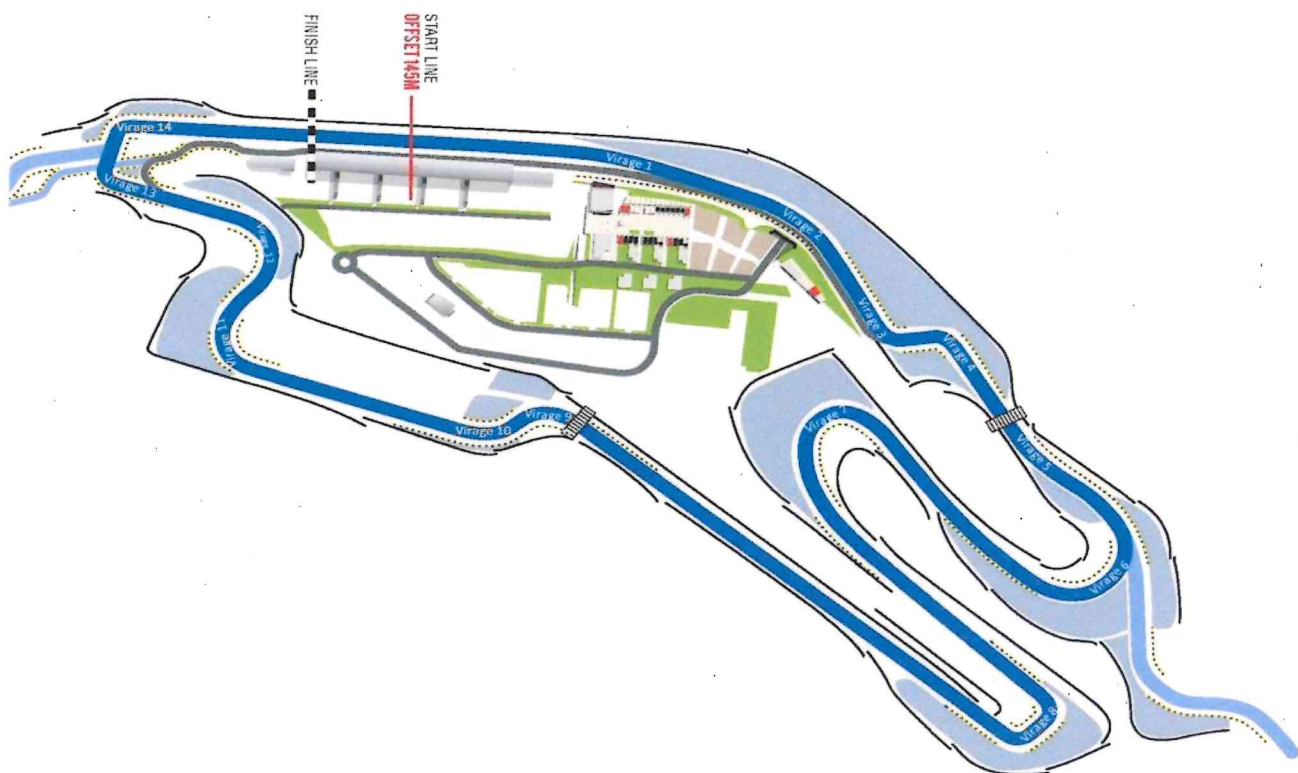
FEUX ROUGE/VERT commandés depuis la Direction de Course, permettant l'arrêt prématuré de la course.

RADIOS : Chaque poste de commissaires est relié par radio avec la Direction de Course.



SECTEUR PISTE **SECURITE INCENDIE & COMMISSAIRES** **TABLEAU RECAPITULATIF & PLAN**

Points Km	Emplacements	N° Virage	Effectif Commissaires Incendie	Véhicule(s) Incendie	Equipe(s) Renfort Commissaires Incendie	Effectif Commissaires Intervention	Effectif Commissaire(s) Signalisation	Radio	Véhicule Dépannage
		Stand	5			2	1	4	
0,000/4,185	Stands de Ravitaillement	0	2			2	1	1	
0,400	Côté droit "Welcome"	1	2			2	1	1	X
0,500	Extérieur "Entrée Principale"	2	2			2	1	1	
0,700	Extérieur "Entrée Dunlop"	4	2			2	1	1	
0,800	Ralentisseur Dunlop	3	2			2	1	1	
1,065	Extérieur "Sortie Dunlop"	5	2			2	1	1	
1,297	Intérieur "La Chapelle"	6	2			2	1	1	
1,297	Extérieur "La Chapelle"	6	2	1	4	2	1	1	
1,760	Entrée "Musée"	7	2			2	1	1	
2,015	Sortie "Musée"	7	2			2	1	1	
2,375	Extérieur Entrée "Garage Vert"	8	2			2	1	1	
2,700	"La Butte"	8d	2			2	1	1	
3,090	"Chemin aux Bœufs"	9	2	1	4	2	1	1	
3,190	Extérieur "Chemin aux Bœufs"	10	2			2	1	1	
3,545	Extérieur "1er S bleu"	11	2			2	1	1	
3,690	Côté droit "2ème S bleu"	12	2	1	4	2	1	1	
3,870	Extérieur "double droit 1"	13	2			2	1	1	
4,115	Extérieur "double droit 2"	14	2			2	1	1	





SECTEUR PISTE

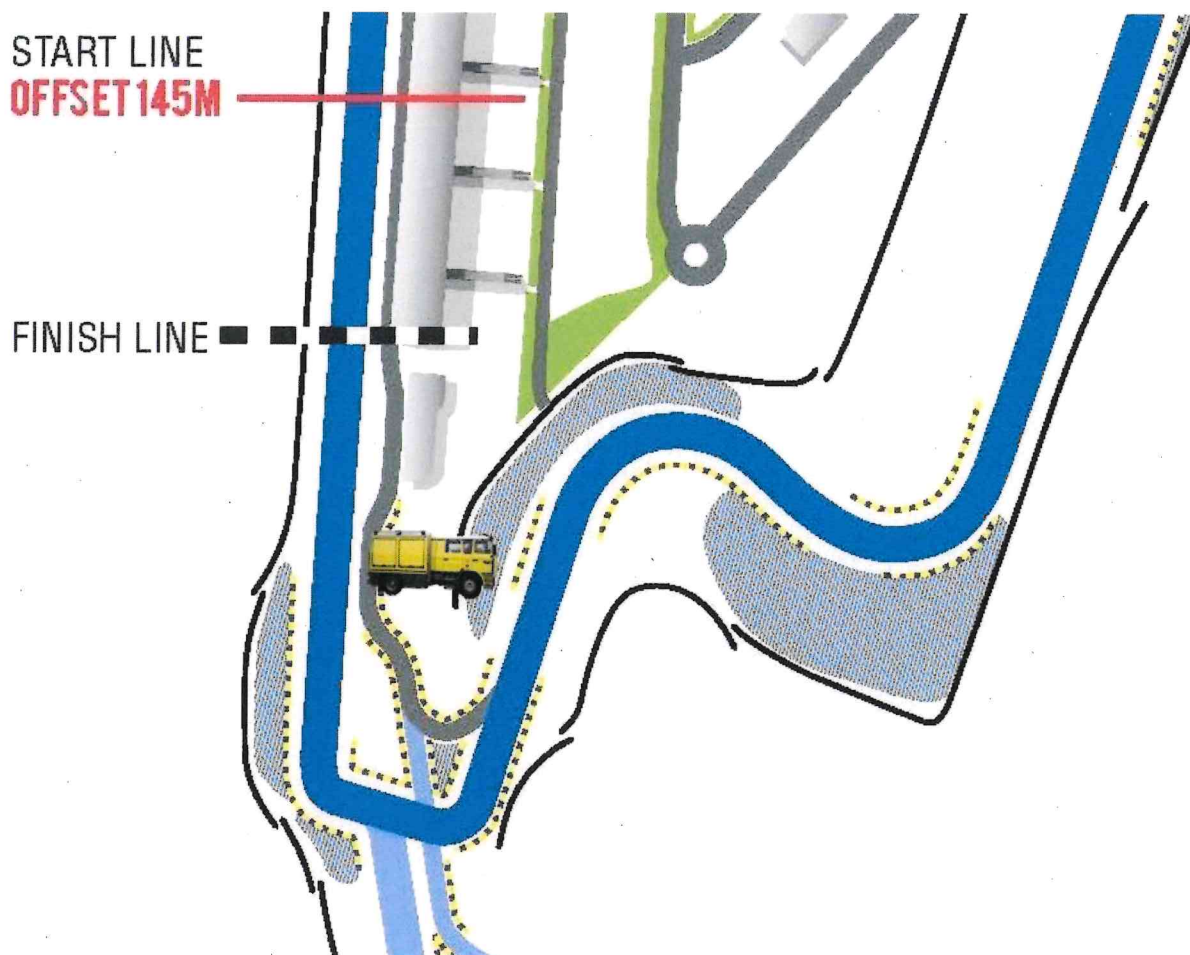
ORGANISATION ET MOYENS INCENDIE

Pour les risques d'incendie sur l'ensemble du site, l'ACO met à disposition un FPT basé au Centre médical Piste (CMP), au RDC du Bâtiment MMA qui est à l'entrée des stands (AI21), ce moyen peut intervenir en renfort des commissaires sur piste ou dans l'ensemble de la zone privatisée couverte par l'Automobile Club de l'Ouest.

Le FPT est constitué d'un chef d'agrée et de cinq coéquipiers.

Epreuve sur quatre jours :

- Présence du matin (1 heure avant le début du roulage piste) au soir (30 mn après la fin du roulage piste)





SECTEUR PISTE SECOURS MEDICAL PISTE

Le **CENTRE MEDICAL PISTE** est équipé en matériel selon les normes fédérales.

CENTRE MEDICAL PISTE

Le Centre Médical Piste (structure permanente) est situé au rez-de-chaussée du Module Sportif. (AI21)

Cette structure comprend :

- Une salle d'attente, accueil Administratif
- Deux salles de soins dites « Standard »,
- Une salle dite de « Déchocage » permettant la prise en charge simultanée de deux blessés graves dont le pronostic vital est susceptible d'être engagé,
- Un équipement de radiologie numérisée permettant la réalisation d'examens simples d'imagerie.
- Une Hélisturface sanitaire en R+2

L'équipement médical du Centre permet la prise en charge de blessés de toute nature, y compris à pronostic vital engagé, selon les bonnes pratiques de médecine d'urgence et de réanimation actuelles.

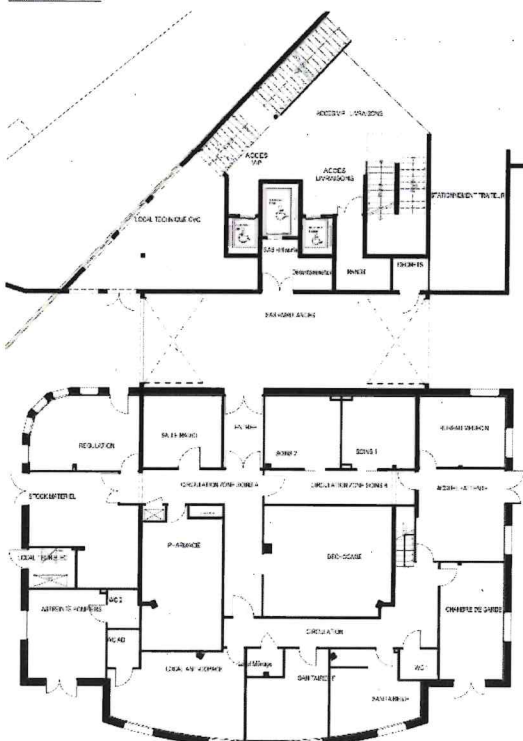
Il correspond de surcroît aux exigences du Code Médical de la Fédération Internationale Automobiles.

Deux (2) médecins sont présents secondés par du personnel paramédical qualifié, en nombre adapté.

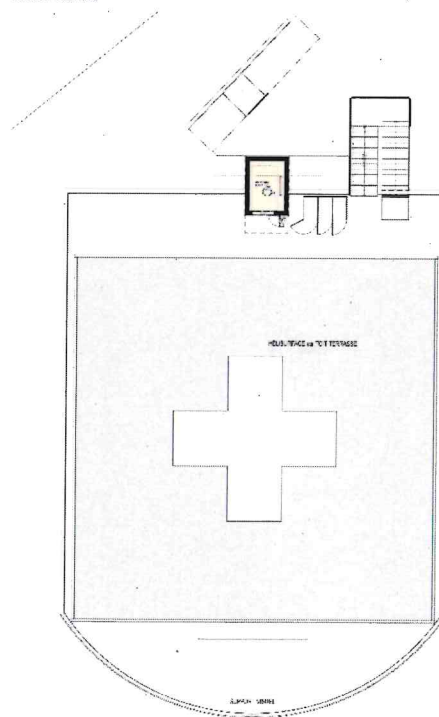
L'appareil de Radiologie Numérisée est servi par un manipulateur d'électroradiologie diplômé. Il est à noter que l'ensemble du Centre Médical est soumis aux contrôles dosimétriques réglementaires.

Une (1) ambulance avec un équipage adapté permet le transport des blessés vers le Centre Médical. Les évacuations sanitaires, non médicalisées et médicalisées, vers les établissements hospitaliers sont assurées en coordination avec le Médecin Régulateur du SAMU 72.

ACO CMP - PLAN RDC



ACO CMP - TOITURE





VEHICULE RAPIDE D'INTERVENTION

Le Véhicule Rapide d'Intervention est situé auprès du Centre Médical Piste.

Son équipage est composé d'un pilote expérimenté, d'un médecin et d'au moins un Infirmier.

Il embarque l'ensemble du matériel recommandé dans les bonnes pratiques de médecine d'urgence et de réanimation pré-hospitalière permettant la prise en charge de tous types de blessés y compris à pronostic vital engagé et conforme aux exigences médicales et techniques de la Fédération Internationale Automobile.

L'équipe médicale est en liaison radio constante avec le médecin de la Direction de Course (Médecin-Chef) et le Centre Médical Piste.

Deux véhicules de ce type sont simultanément opérationnels au Centre Médical Piste

VEHICULE D'EXTRACTION

Il est situé au Module Sportif avec à son bord 1 conducteur et 4 équipiers spécialement formés à l'extraction de pilote, et homologués par la fédération de tutelle. Il intervient en complément du véhicule rapide d'intervention. Il est relié par radio au centre médical piste.

AMBULANCES

2 ambulances est située au P0 et au P7D. Elles assurent le transport des blessés du lieu de l'intervention vers le Centre Médical du circuit, elles sont reliées par radios au Centre Médical Piste.

